

## ARRETE

**PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS POUR L'ELECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS AU CONSEIL DE  
LA FACULTE D'ADMINISTRATION ET DE COMMUNICATION  
DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE  
SCRUTIN DU 30 MAI 2023**

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 713-1 et suivants, L. 719-1 à L719-3 et D. 719- 1 à D. 719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole ;

Vu les statuts de l'unité de formation et de recherche d'Administration et de Communication;

Vu l'arrêté de recevabilité des candidatures du 24 mai 2023 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement,

#### Article 1<sup>er</sup>

A l'issue du scrutin qui s'est déroulé le 30 mai 2023 à l'urne, sont proclamés élus au conseil de la faculté d'Administration et de Communication :

Collège A	Siège à pourvoir : 2 Inscrits : 7 Votants : 2 Blancs ou nul : 0 Valablement exprimés : 2	1- Christophe ALCANTARA	Titulaire
Collège BIATSS	Siège à pourvoir : 1 Inscrits : 8 Votants : 6 Blancs ou nul : 0 Valablement exprimés : 6	1- Céline MIRABEL	Titulaire

#### Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la rectrice de la région académique Occitanie, publié sur les sites internet et intranet de l'université Toulouse Capitole et affiché dans les locaux de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 30 mai 2023

Le président,

Hugues KENFACK

